

JAROMÍR KADLEC

## **BURUNDI, PAYS FRANCOPHONE ?**

### **1. Situation géographique**

Le Burundi est un petit pays situé en Afrique centrale dans la région des Grands Lacs. Sa superficie est de 27 834 km<sup>2</sup>. Le Burundi est limité à l'ouest par la République démocratique du Congo, au nord par le Rwanda, donc par des États qui ont subi, avec le Burundi, la domination coloniale belge. À l'est et au sud on trouve la Tanzanie ayant pour langues officielles l'anglais et le kiswahili. Le Burundi est donc situé à la frontière des pays « francophones » et « anglophones ».

### **2. Histoire**

À partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le Burundi et le Rwanda ont fait partie de l'Afrique-Orientale allemande. De 1916 à 1962, les deux pays ont été sous mandat, puis sous tutelle belge. Le Burundi et le Rwanda sont devenus indépendants en 1962. La vie politique du Burundi et du Rwanda est dominée par des rivalités qui opposent les Hutus, majoritaires dans les deux pays, et les Tutsis qui représentent environ 14 % de la population du Burundi. On peut mentionner les massacres de 1972 et de 1988 au Burundi, ou le génocide de 1994 au Rwanda.

### **3. Population et situation linguistique**

La population du Burundi est estimée à 6,6 millions d'habitants. Grâce à un climat favorable avec des précipitations suffisantes et aussi du fait que la région ait échappé à la traite des Noirs, la densité de la population au Burundi (237 habitants au km<sup>2</sup>) est l'une des plus fortes d'Afrique. La plupart des Burundais vivent en zone rurale. Le taux d'urbanisation dans le pays est l'un des plus faibles au monde (10 %).

Tous les Burundais d'origine parlent la même langue, le kirundi, une langue bantou très proche du kinyarwanda, langue parlée par tous les Rwandais. Les

Hutus et les Tutsis parlent donc la même langue et la distinction est plutôt sociale qu'ethnique (l'Administration coloniale belge a exigé que tout propriétaire de dix vaches et plus soit considéré comme un Tutsi et les autres sont devenus automatiquement des Hutus).

#### 4. Position de la langue française

Selon Robert Chaudenson et Dorothee Rakotomalala (2004), deux variables (status et corpus) permettent de définir le degré d'implantation du français dans les pays de la Francophonie. Le status regroupe tout ce qui est de l'ordre du statut, des institutions, des fonctions et des représentations. Le corpus concerne les pratiques linguistiques depuis les modes d'appropriation ou les compétences jusqu'aux productions langagières. Dans la plupart des pays francophones situés en Afrique, le status du français est relativement élevé, contrairement à son corpus. Mais le status du français au Burundi est assez bas par rapport aux autres pays francophones de l'Afrique noire ce, qu'illustre bien le tableau suivant :

#### STATUS

	Burundi	Rwanda <sup>1</sup>	RDC	Sénégal	Centrafrique	Gabon	Total
Officialité	0	4	12	12	6	12	12
Usages institutionnalisés	4,5	2,5	17	14,5	14	16	20
Éducation	18	13,7	28	27	30	30	30
Moyens de communication de masse	14,5	4,7	21	14,2	21,5	23	25
Possibilités économiques et représentations sociales	14	7	16	17	20	18	20
TOTAL	51	31,9	94	84,7	91,5	99	107

Avant 1992, le français et le kirundi étaient considérés comme les langues officielles du Burundi. Selon l'article 10 de la Constitution de 1992, les langues officielles sont le kirundi et les autres langues déterminées par la loi. L'article 5 de la Constitution de 2004 reprend les dispositions de la Constitution de 1992, et ajoute que tous les textes législatifs doivent avoir leur version originale en kirundi. Si l'on s'en tient strictement aux dispositions constitutionnelles, l'officialité n'est reconnue qu'au kirundi. Cependant, le français demeure *de facto* l'une des deux langues officielles.

<sup>1</sup> La situation du français est encore moins favorable au Rwanda qui est officiellement trilingue et accorde une place plus importante à la langue nationale.

Les textes légaux au Burundi sont conçus et publiés en français. Certains sont traduits en kirundi. Les cours et les tribunaux burundais fonctionnent principalement en kirundi, ce qui pose beaucoup de problèmes terminologiques car la tradition juridique en kirundi est inexistante. Dans les écoles burundaises, le français est enseigné à partir de la deuxième année du primaire, à partir de la quatrième année, il devient progressivement la langue d'enseignement. Dans le secondaire et le supérieur, le français est la seule langue d'enseignement. La situation est très intéressante dans les médias. Les quelques journaux qui paraissent régulièrement au Burundi sont édités en français, et dans une moindre proportion, en kirundi. Une chaîne de la radio nationale au Burundi diffuse en kirundi et une autre en français. Les radios privées diffusent également en swahili et en anglais. Dans la télévision burundaise, le kirundi et le français ont une importance approximativement égale. Le Burundi accorde donc une place relativement importante à la langue nationale, parlée par toute la population.

Le faible niveau d'implantation du français au Burundi est encore plus visible dans le corpus.

## CORPUS

	Burundi	Rwanda	RDC	Sénégal	Centrafrique	Gabon	Total
Acquisition – langue première	0,1	0,5	0,2	0,2	0,5	1	20
Apprentissage – langue scolaire	1,6	9	4,9	16	4	15	20
Véhicularisation/ Vernacularisation	0	0	1	6	6	13	20
Compétence linguistique	1,2	0,8	1,9	11	1,5	10	20
Production langagière	1,6	1,5	1	7	3	10	20
TOTAL	4,5	11,8	9	40,2	15	49	100

Le mode quasi exclusif de l'apprentissage et de la diffusion de la langue française au Burundi est l'école. Il faut noter que 8 % au maximum de la population burundaise a été exposé au français et la moitié, au maximum, a acquis une compétence convenable.

Il faut donc se demander quelles sont les raisons du faible niveau d'implantation du français au Burundi.

### 5. Raisons de la diffusion minimale du français

Outre le fait que le Burundi est un petit pays essentiellement rural, monolingue (ce qui bloque la nécessité de la diffusion de la langue étrangère), de mauvaise

réputation et peu intéressant du point de vue économique (ce qui explique la présence extrêmement limitée des étrangers francophones dans le pays), il faut essentiellement chercher des causes dans la colonisation belge.

La colonisation du Burundi a été tardive parce qu'elle a été réalisée après la Première Guerre mondiale et donc plus de 60 ans après les premiers contacts entre les Burundais et les Européens. De plus, la marge de manœuvre des Belges plus limitée par le mandat de la Société des Nations et la tutelle de l'Organisation des Nations Unies. La Belgique devait rendre des comptes sur son administration du Burundi et plusieurs missions de contrôle étaient effectuées sur place. Les Belges avaient peur de perdre les nouvelles colonies africaines et préféraient le Congo, colonie traditionnelle. Ils privilégiaient des avantages et des profits immédiats au Burundi et au Rwanda qui sont devenus des colonies d'exploitation et non de peuplement.

À la différence de la France qui était dotée d'une politique coloniale linguistique développée (beaucoup plus que celle de l'Allemagne, par exemple) portant sur l'assimilation linguistique et l'imposition de la langue coloniale à la population colonisée, la Belgique, petit pays avec des possibilités plus limitées et sans tradition coloniale, n'a pas eu de politique linguistique coloniale. Les Belges pratiquaient comme les Allemands l'administration indirecte, accordaient une place importante aux langues africaines dans l'administration des colonies, et laissaient l'initiative dans le domaine de l'enseignement aux missionnaires. En plus, la Belgique est un petit pays bilingue (francophone et néerlandophone). Les missionnaires francophones et néerlandophones ont travaillé dans les colonies. La position du français et du néerlandais en Belgique à l'époque de la colonisation, et surtout au début du colonialisme belge, n'était pas équitable, ce qui s'est aussi manifesté dans les colonies. Les administrateurs étaient généralement de langue française et les postes moins importants ont été occupés par les néerlandophones. Au Burundi, la plupart des missionnaires affectés jusqu'en 1930 étaient de langue néerlandaise tandis que les supérieurs étaient plutôt francophones. Le rôle des missionnaires dans les colonies belges était primordial et beaucoup plus important que dans les colonies françaises parce que l'État belge n'a décidé que très tard de s'impliquer dans l'éducation de la population africaine (dans les années cinquante du XX<sup>e</sup> siècle) et de former des élites locales. Cela a posé le problème de l'inexistence des élites prêtes à prendre le pouvoir au moment de la déclaration d'indépendance parce qu'à la différence de la France ou de la Grande-Bretagne, les Belges n'avaient pas sélectionné et formé des successeurs qui auraient défendu les intérêts des colonisateurs après leur départ. Les missionnaires avaient pour objectif principal d'évangéliser les Africains et non de diffuser la langue du colonisateur. La limitation d'accès au français a permis le développement du kirundi et la percée du kiswahili, préféré par les Allemands, malgré l'hostilité de la Religion catholique envers cette langue, liée à l'Islam. Les missionnaires ont finalement radié le kiswahili au profit du kirundi, neutre du point de vue religieux.

Le français est une langue de colonisation ce qui était un avantage mais aussi un inconvénient («mauvais souvenirs» de la colonisation). Aujourd'hui, la Fran-

cophonie est assez mal perçue au Burundi et au Rwanda à cause du rôle de la France dans le génocide de 1994 au Rwanda (Paul Kagamé, président rwandais, a accusé dans son discours, à l'occasion des 10 ans du génocide, la France de la responsabilité des événements tandis que Bill Clinton a été très bien accueilli pendant sa visite au Rwanda en 1998), et le français est considéré comme un «mal nécessaire», hérité du colonialisme, pour la communication avec l'extérieur.

## 6. Conclusion

La position du français au Burundi est moins favorable que dans les autres pays africains de langue française situés plus au Nord. Le Burundi vit une étape de transition en matière de politique linguistique. Le pays a reconnu l'officialité de la langue nationale et élargit son champ d'utilisation. Il semble que la France est mal vue dans la région et que la Belgique et la Francophonie ont oublié pour longtemps les pays de langue française situés dans la région des Grands Lacs. Le français demeure accessible à une minorité restreinte des élites locales et est très peu répandu pour des raisons historiques, politiques, économiques et géographiques.

## Bibliographie

- ACQUIER, Jean-Louis. *Le Burundi*. Marseille: Parenthèses 1986.  
 CHAUDENSON, Robert; RAKOTOMALALA, Dorothée. *Situations linguistiques de la Francophonie. État des lieux*. Québec: AGMV Marquis 2004.  
 CHRÉTIEN, Jean-Pierre. *Burundi. L'histoire retrouvée*. Paris: Karthala 1993.  
 NSANZE, Augustin. *Le Burundi contemporain: L'État-nation en question (1956–2002)*. Paris: L'Harmattan 2003.  
 FREY, Claude. *Le français au Burundi. Lexicographie et culture*. Paris: EDICEF 1996.  
 GAHAMA, Joseph. *Le Burundi sous administration belge, 1919–1939*. Paris: Karthala, 2001.

## Abstract and key words

In our contribution, we deal with the language situation and the position of French in Burundi. The position of French in this country is not as solid as in other African French-speaking countries in the north. France does not have a good position in the region and Belgium has sort of forgotten its former colonies. Due to historical, political, economical and geographical reasons, the French remains a language of a very restricted part of the population of Burundi, representing the local social elite.

Burundi; French

